

Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
Canton de CHEVREUSE  
Commune de  
MAGNY-LES-HAMEAUX

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-six,  
Le 3 juin,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux, Légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Pierre-Louis BRIERE**.

Etaient présents :

Pierre-Louis BRIERE, Laetitia MARLIN, Ouafae BENDRISS, Thérèse MALEM, Jean-Marie THEBAULT, Evelyne COURTECUISSÉ, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL

Etaient excusés :

Maud BOUDAL, Nicolas BRUNET, **Magali DOUSSE**, Jacqueline GESTIN, Sahar **MENDY**

Date de convocation  
26/05/2026

Date d'affichage de  
convocation  
26/05/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 08

Votants : 08

Date de la séance :

3 juin 2026

Objet :

Modification du  
tableau des effectifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

**CONSIDERANT** le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration du CCAS du 04/11/2020,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois compte tenu du recrutement d'un agent sur le poste de chargé d'accueil social CCAS/Logement, il est proposé de **modifier le tableau des effectifs** :

- La suppression d'1 emploi d'assistant socio-éducatif 2ème classe, à compter du 1er septembre 2026,
- La création d'1 emploi d'adjoint administratif,

Le tableau des emplois du CCAS est ainsi modifié à compter du 1/09/2026 :

Ancien tableau	Nouveau tableau
<u>AGENT A TEMPS NON COMPLET 20 H/Semaine</u> 1 agent social principal 2ème classe 1 agent social	<u>AGENT A TEMPS NON COMPLET 20 H/Semaine</u> 1 agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe 1 agent social
<u>AGENT A TEMPS COMPLET</u> 1 assistant socio-éducatif 2ème classe	<u>AGENT A TEMPS COMPLET</u> 1 adjoint administratif

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Accuse de réception en préfecture  
078-267801082-20260603-DCCASMODIFEFEC-DE  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, imputations 012-64111.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 5/6/2026

Certifiée exécutoire le : 5/6/2026



Le Président du CCAS

Pierre-Louis BRIERE